



**Commune d'ARPHY**  
**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**  
**DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA**  
**VALORISATION DES ZONES DE**  
**STATIONNEMENT ET PLUS GLOBALEMENT**  
**DES ESPACES PUBLICS POUVANT ACCUEILLIR**  
**DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

La Commune de ARPHY a été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking ainsi que d'un pré-équipement global pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les tiers souhaitant se manifester devront remettre auprès de la Commune d'Arphy leur proposition selon les conditions définies dans le règlement de sélection joint au présent avis de publicité / mis en ligne sur le site internet de la Commune de communes du Pays Viganais à l'adresse suivante : [www.cc-paysviganais.fr](http://www.cc-paysviganais.fr) (page les commune, Arphy)

Si aucune proposition supplémentaire n'est remise avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le règlement de sélection, la Commune de Arphy attribuera à cet opérateur économique une convention d'occupation temporaire selon les principales caractéristiques précisées ci-dessous.

Si un candidat supplémentaire se manifeste et remet une proposition complète avant la date limite de réception des propositions, la Commune de ARPHY analysera les propositions et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis dans le règlement de sélection

Avis publié le : 02/12/2021

Durée de la publicité : soit jusqu'au 16/12/2021

Date et heure limite de remise des propositions : 16/12/2021 à 17 H

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES**  
**DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE**

**Typologie de titre d'occupation envisagé :** Convention d'occupation temporaire de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

**Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s) :** Parking de Pratoestal 30120 ARPHY

**Durée envisagée :** La convention sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour la durée de vie de la centrale. La convention d'occupation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques).

**Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire :** Centrale photovoltaïque en ombrière de parking.

À l'échéance de la convention, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la personne publique contractante si elle le souhaite.

**Activité économique envisagée par le bénéficiaire :** Exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et possibilité d'implanter un service de recharge solaire, incluant du lissage de puissance à distance selon les protocoles CCPP et la possibilité d'intégrer une tarification solaire.

Cette occupation du domaine public sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle et la concession d'un avantage en nature (pré-équipement des places de parking pour des bornes de recharge) dont le montant et les modalités de paiement seront fixés ultérieurement et ce, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

**Le Réveil du Midi** Atteste avoir reçu la présente  
 annonce pour une parution  
 dans le Journal N° 2702  
 Du 03/12/2021 au 09/12/2021  
 Le 30/11/2021

43 Boulevard Gambetta  
 30000 NIMES  
 04.66.76.18.90 - 04.66.76.18.91  
 www.lereveildumidi.com

Important : Cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée